

PROCES VERBAL DE LA REUNION

du 4 juillet 2014

PRESENTS : M. BLUTEAU Joël – ROBIN Hélène – LEGERON Joël – RASPIENGEAS Laëticia – LIEHRMANN-DREUX Simone – JOUBERTEAU Yolande - SURAUD Rose-Marie – GIROUD Jean-Claude – SAUVAGE Eric – TEIXEIRA Andreia – SOULAINÉ Guy - JUTARD Marinette – FLEURY Bastien.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

- M. GUILLON Sébastien a donné pouvoir à Mme SURAUD Rose-Marie
- M. MAROT François a donné pouvoir à Mme ROBIN Hélène

SOMMAIRE

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 3 ET DU 20 JUIN 2014	2
RESULTATS DES APPELS D'OFFRES POUR LA REFECTION DES SANITAIRES DE L'ECOLE JACQUES PREVERT (délibération n°2014-0112).....	2
EMPRUNT POUR INVESTISSEMENTS 2014 (délibération n°2014-0113).....	2
PRIX DES REPAS POUR LA RENTREE 2014/2015 (délibération n°2014-0114).....	2
PLUS VALUE TRAVAUX ANCIENNE POSTE (délibération n° 2014-0115).....	3
DEMANDE SUBVENTION JEUNES SAPEURS POMPIERS SEVRE-AUTIZE (délibération n° 2014-0116).....	3
PROPOSITION DE MODIFICATION DU PERMIS A POINTS (délibération n° 2014-0117)...	3
PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE.....	4
HORAIRES OUVERTURES MEDIATHEQUE.....	4
SOUTIEN DE LA COMMUNE AU CONSEIL GENERAL ET A SON MAINTIEN DANS L'ORGANISATION TERRITORIALE (délibération n° 2014-0118).....	4
MOTION DE SOUTIEN BAISSÉ DES DOTATIONS.....	4
COURRIER DE MME BERNIER.....	4
DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	5
QUESTIONS DIVERSES	5
• Urnes pour columbarium	5
• M. JOUDIQUX.....	5
• Office de tourisme	5
• Enquête publique	5
• Réunion du SCOT.....	5
• Gymnase.....	5
• Déchetterie.....	5
• CAE (délibération n°2014-0119).....	5
• Pendule de l'église	6

ELECTION DES SECRETAIRES DE SEANCE

M. GIROUD Jean-Claude et Mme MONNEREAU Léa ont été élus secrétaires de séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 3 ET DU 20 JUIN 2014

M. GIROUD signale que dans le PV du 3 juin dernier il faut ajouter dans le paragraphe « RESILIATION DES BAUX PARCELLES LEGERON Joël et REPRISE (délibération n° 2014-0099) » Monsieur LEGERON Joël n'a pas pris part au vote.

RESULTATS DES APPELS D'OFFRES POUR LA REFECTION DES SANITAIRES DE L'ECOLE JACQUES PREVERT (délibération n°2014-0112)

Après vérification des prix et l'analyse des offres par le Cabinet Laurent GUILLON, la commission d'appel d'offres émet un avis favorable pour les propositions HT suivantes :

Lot 1 : Entreprise TRICHET	11 863,33 €
Lot 2 : SARL CHABIRAND	34 559,49 €
Lot 3 : Entreprise LETEAU	5 965,80 €
Lot 4 : Entreprise RAFFENEAU	1 618,05 €
Lot 5 : COULON	8 180,50 €
Lot 6 : COULON	15 380,00 €

Soit un montant de travaux HT de 77 567,17 €, et 92 770,34 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, retient les propositions ci-dessus énoncées, mandate Monsieur le Maire à lancer les travaux, autorise Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants, précise que les dépenses seront engagées à l'article 2313, opération 52 du budget principal – exercice 2014

EMPRUNT POUR INVESTISSEMENTS 2014 (délibération n°2014-0113)

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de faire un prêt pour financer les travaux d'investissement de l'année 2014. Il soumet d'emprunter 200 000,00 € à taux fixe sur une période de 15 ans.

Des demandes ont été faites auprès du Crédit Mutuel, de la Caisse d'épargne et du Crédit Agricole. Cette dernière n'a pas répondu.

Le Crédit Mutuel propose un emprunt à échéance constante au taux de 3,17% alors qu'à la caisse d'épargne le taux est à 3,07%. La caisse d'épargne propose aussi un emprunt à amortissement constant au taux de 3,03%, c'est cette dernière proposition la plus intéressante.

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité, de contracter un emprunt de 200 000,00€ pour le budget commune avec la Caisse d'épargne au taux fixe de 3,03% dont le remboursement s'effectuera en amortissement constant sur une périodicité trimestrielle pour une durée de 15 ans.

PRIX DES REPAS POUR LA RENTREE 2014/2015 (délibération n°2014-0114)

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur l'actualisation des tarifs du restaurant municipal et de l'accueil périscolaire pour l'année scolaire 2014/2015.

Il propose d'augmenter les tarifs soit de 2%, ou bien de 2,5% par rapport à l'année 2013/2014.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide d'augmenter de 2% les tarifs 2013/2014 pour l'année scolaire 2014/2015, à savoir :

- Repas enfant 2.75 €
- A partir du 3ème enfant d'une même famille 2.55 €
- Repas adultes et P.A. imp. + 1000 € en 2013 6.12 €
- Repas (P.A.) personnes âgées (imp. - 1000 €) 5.10 €
- Accueil périscolaire, l'heure 1.02 €
- Accueil périscolaire, la ½ heure 0.51 €
- Par ½ heure de dépassement horaire 2.04 €

PLUS VALUE TRAVAUX ANCIENNE POSTE (délibération n° 2014-0115)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avenant n° 1 de l'entreprise COMELEC services concernant les travaux de l'ancienne poste.

Le Club du 3^{ème} âge a demandé à positionner des prises supplémentaires au-dessus de l'évier dans la salle du 3^e âge.

L'entreprise COMELEC services présente un devis d'un montant de 119,00€ HT soit 142,80€ TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le devis présenté par l'entreprise COMELEC services pour un montant de 119,00€ HT.

DEMANDE SUBVENTION JEUNES SAPEURS POMPIERS SEVRE-AUTIZE (délibération n° 2014-0116)

Monsieur le Maire présente une demande de subvention de l'école des jeunes sapeurs pompiers Sèvre-Autize et précise qu'une subvention de 156€ est déjà versée à l'Amicale Vendée-Sèvre. Cette subvention leur permettra de s'acheter des matières et fournitures (vêtements, sac de sport etc.). 4 jeunes de la commune font partis de cette école.

Madame JUTARD rappelle que la subvention de base est de 150€

Monsieur le Maire propose de verser 200€, soit 50€ par enfant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 1 voix contre, 1 abstention, accepte de verser une subvention de 200€ à l'école des jeunes sapeurs pompiers Sèvre-Autize.

PROPOSITION DE MODIFICATION DU PERMIS A POINTS (délibération n° 2014-0117)

Monsieur le Maire fait lecture du règlement intérieur du restaurant municipal pour l'année scolaire 2014/2015. Des modifications ont été apportées sur les points suivants :

- Enlever restaurant municipal sur la page de garde car le permis fonctionne aussi bien dans le restaurant que sur la cour de l'école et mettre entre parenthèse (repas et surveillance de la cour)
- Sur la dernière page du permis, modifier la première phrase : tout enfant prenant ses repas au restaurant municipal se verra doté d'un permis de conduite établi à son nom, *qui inclut le temps du repas et celui de la surveillance de la cour.*
- Codification des motifs :

Insulter un agent de service	12 points
Répondre à un agent de service	6 points
<i>Non respect des règles de la cour</i>	<i>5 points</i>

Jeter de la nourriture	4 points
Frapper un camarade	4 points
<i>Casser volontairement du matériel</i>	<i>3 points</i>
Injurier un camarade	2 points
Amener des objets ou jeux	1 point
Absence de signature du permis	1 point

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, approuve le règlement intérieur du restaurant municipal de l'année 2014/2015 tel que joint en annexe.

Madame JOUBERTEAU suggère qu'il soit rajouté à la fin « signature des enfants » en plus de celle des parents et du Maire.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Monsieur le Maire présente le Plan Communal de Sauvegarde et demande aux conseillers par quelles cellules de crise ils sont intéressés afin de le mettre à jour.

Le PCS est consultable à la mairie.

HORAIRES OUVERTURES MEDIATHEQUE

Monsieur le Maire, signale que suite à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014/2015. Il faut modifier les horaires d'ouvertures au public de la médiathèque car celle-ci sera un lieu d'accueil des enfants pendant les temps périscolaires.

Monsieur le Maire propose d'ouvrir la médiathèque au public à 16h00 le mardi au lieu de 15h00 à partir du 9 septembre 2014.

Le conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces nouveaux horaires d'ouvertures.

SOUTIEN DE LA COMMUNE AU CONSEIL GENERAL ET A SON MAINTIEN DANS L'ORGANISATION TERRITORIALE (délibération n° 2014-0118)

Monsieur le Maire fait part d'un courrier pour soutenir le conseil général et son maintien dans l'organisation territoriale.

Le conseil municipal, 3 voix contre et 1 abstention, soutien le maintien du conseil général.

MOTION DE SOUTIEN BAISSSE DES DOTATIONS

Monsieur le Maire lit pour information le courrier de l'association des Maires de France concernant la baisse des dotations pour les communes et les intercommunalités.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette motion de soutien.

COURRIER DE MME BERNIER

Madame BERNIER Annick a envoyé un courrier à l'attention du conseil municipal. Elle explique qu'elle a fait stériliser des chats errants de la commune et qu'une convention a été passée entre elle, la commune et le vétérinaire pour que la commune prenne en charge les frais.

Aucune convention n'a été trouvée par l'un des parties.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, maintien son choix de ne pas payer la facture de 520€ TTC du cabinet vétérinaire de Chaillé les Marais.

Madame BERNIER a fait savoir que quelqu'un serait prêt à monter une association pour

recueillir les chats.

Idée de faire un article sur les chats et chiens dans Info' Nelle.

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Il n'y a pas de DIA pour cette réunion de conseil.

QUESTIONS DIVERSES

- ***Urnes pour columbarium***

Madame ROBIN explique qu'il y a eu une erreur de compréhension dans le devis présenté par les Pompes Funèbres Robin et accepté lors d'un précédent Conseil Municipal.

En effet, les caves urnes au sol qui comportent 3 urnes ne sont pas pour 3 personnes différentes mais pour une même famille.

Le Conseil Municipal décide de conserver ce qui a été choisit pour le mur et de revoir à une prochaine réunion pour le sol.

- ***M. JOUDIOUX***

Monsieur le Maire fait part d'un courrier envoyé par M. JOUDIOUX électricien plaquiste de la commune de L'Ile d'Elle. Celui-ci demande l'accord de mettre des panneaux publicitaires pour son entreprise aux entrées de la commune.

Monsieur LEGERON signale qu'il ne faudrait pas que tous les artisans fassent la demande.

Madame JUTARD propose que les artisans intéressés financent un TOTEM.

Le Conseil Municipal décide qu'il n'y a pas de problème pour que Monsieur JOUDIOUX pose ses panneaux publicitaires sur la 938ter, mais refuse que des panneaux soient mis dans le bourg.

A voir s'il ne serait pas possible de mettre un panneau sur lequel tous les artisans puissent se mettre.

- ***Office de tourisme***

Monsieur le Maire informe l'ensemble du Conseil Municipal que la manifestation qui a lieu tous les ans en faveur des associations, organisée par l'office de tourisme de Chaillé les Marais, change de nom et s'appelle désormais « Fête des assos ».

- ***Enquête publique***

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la préfecture a émis un avis favorable sur l'enquête publique du dragage de la Sèvre Niortaise dite « contour de Pomère » phases 3 et 4.

- ***Réunion du SCOT***

Le jeudi 3 juillet 2014 a eu lieu la réunion sur le SCOT où Monsieur SOULAIN et Monsieur le Maire ont participé. Ceux-ci présentent le SCOT et expliquent que chaque commune aura un titulaire et un suppléant peu importe la taille de la commune (égalité).

- ***Gymnase***

Monsieur FLEURY demande ce qu'il en est pour le Gymnase et Monsieur le Maire lui explique que l'idéal serait que la Communauté de Communes des Isles du Marais Poitevin en prenne la compétence.

- ***Déchetterie***

Monsieur SOULAIN propose de faire un ramassage des déchets verts pour ceux qui n'ont pas de remorque. Il faudra faire une étude.

- ***CAE (délibération n°2014-0119)***

Madame JUTARD signale qu'il faut prendre une délibération pour ouvrir un poste à un CAE

dans le cadre des rythmes scolaires pour la rentrée de l'année 2014/2015.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de prendre un CAE.

Il faudra au moins 2 personnes pour la garderie du mercredi après-midi vu le nombre d'enfants susceptibles d'y aller.

- ***Pendule de l'église***

Madame DREUX demande ce qu'il en est de la pendule de l'église. Madame JUTARD informe qu'elle a posé la question lors de la dernière réunion (à laquelle Mme DREUX n'était pas présente) et que ce n'était pas écrit dans le procès verbal.

La Mairie est en attente d'un deuxième devis.

LEVEE DE LA SEANCE A 22h30